

Maison de l'Architecture
Occitanie Pyrénées

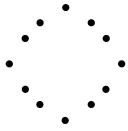
ANNEXE 04

Procédure de candidature au Prix Architecture Occitanie 2023

Vous souhaitez soumettre un ou des projets au Prix Architecture Occitanie 2023. Pour vous aider dans la constitution et le dépôt de votre candidature, voici la marche à suivre :

Une candidature en quelques étapes :

- 1/ Choisissez un CODE ANONYME par projet.*
- 2/ Téléchargez, préremplissez les annexes 1 et 2 sur le site de la MAOP : <https://maop.fr/programmation/prix-architecture-occitanie-2023>*
- 3/ Préparez les informations pour chaque projet : maître d'ouvrage, équipe de maîtrise d'œuvre, informations du projet (nom, programme, surface, budget, année, etc...), notice descriptive (850 signes max). Pour vous y aider, consultez l'annexe 3.*
- 4/ Préparez 4 à 10 documents graphiques qui illustrent votre projet.*
- 5/ Rendez-vous sur le google form : <https://forms.gle/Mv47cMfsudtnCNyJ6> remplissez, validez.*
- 6/ Vous avez un autre projet ? Recommencez les étapes 1 à 5.*
- 7/ Procédez au règlement selon les modalités de paiement choisies et le nombre de projets soumis.*



Maison de l'Architecture
Occitanie Pyrénées

Conditions d'éligibilité pour soumettre un projet :

Après avoir pris connaissance du **règlement de participation** (en téléchargement sur le site <https://maop.fr/programmation/prix-architecture-occitanie-2023>) bien vérifier que les conditions suivantes sont remplies :

- Vous êtes architecte ou agréé en architecture, ou avez fait intervenir un architecte dans votre projet, ou portez un projet en lien avec l'architecture
- La réalisation ou le projet présenté doit se trouver en région Occitanie
- Le maître d'ouvrage ou le commanditaire a donné son accord pour la présentation du projet au Prix architecture Occitanie 2023 (cf annexe 1 et 2)
- Le photographe a donné son accord pour l'usage des prises des vues (cf annexe 2)

Vous êtes dans les temps :

Date limite de dépôt des candidatures : le 24.05.2023 avant 12h

Où et comment déposer votre ou vos candidatures :

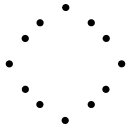
- Tous les documents et informations nécessaires à l'élaboration de votre dossier de candidature sont consultables et téléchargeables sur le site de la MAOP : <https://maop.fr/programmation/prix-architecture-occitanie-2023>
- Le dépôt des candidatures se fait ensuite via le google form en ligne : <https://forms.gle/Mv47cMfsudtnCNyJ6>

Informations détaillées du dossier de candidature :

- Vous pouvez candidater avec un ou plusieurs projets. Remplir 1 google form par projet.
- Les candidatures doivent être ANONYME, à l'exception du remplissage des annexes 1 et 2 et renseignements spécifiques à indiquer dans le formulaire (cela signifie pas d'encart avec nom et prénom, mention de l'agence et / ou des partenaires du projet, sur quelque document que ce soit).
- Pour chaque projet que vous déposerez, choisissez un CODE ANONYME. Le code anonyme est composé de l'association de 1 LETTRE - 3 CHIFFRES - 1 LETTRE selon la nomenclature type ci-dessus. A chaque projet soumis, un nouveau code ! Exemple : F596T
Le code sera utilisé pour nommer tous les documents que vous déposerez sur le google form. Ces codes sont au choix de l'architecte mandataire dépositaire ou du responsable du dépôt du projet. Ils sont destinés à garantir l'anonymat et le classement automatique des projets. En conséquence, ils ne doivent pas refléter l'identité des dépositaires, ni être trop évidents.

Pour chaque projet déposé, Le formulaire en ligne rempli et validé, comprenant les informations du projet, du maître d'ouvrage, de l'équipe de maîtrise d'œuvre et une notice descriptive de 850 signes maximum.

- Pour chaque projet déposé, vous pourrez joindre au formulaire - 4 à 10 documents graphiques (photos, plans au format JPG – définition 300 dpi au format minimum de 15 X 20 cm), **légendés** et représentatifs de chaque projet présenté.
- -Pour les réalisations architecturales et urbaines, ces documents graphiques comprendront à minima un plan de situation, un plan masse, pour les logements un plan de l'intérieur, si possible et des photos intérieures et extérieures de la réalisation
- Pour les pratiques autres, tout document permettant d'apprécier la nature, le contexte et



Maison de l'Architecture
Occitanie Pyrénées

l'ambition du projet

- Ils seront nommés de la façon suivante : CODEANONYME_document 01 ce qui donnera par exemple : F596T_document 01.jpg.

Les étapes, en détail :

- Téléchargez et remplissez les annexes 1 et 2, disponibles au format .docx et .pdf sur le site internet de la Maison de l'Architecture Occitanie-Pyrénées <https://maop.fr/programmation/prix-architecture-occitanie-2023>. Vous les déposerez ensuite sur le google form. Elles doivent être dûment signées et remplies, et enregistrées au format pdf. Les nommer en respectant la nomenclature établie, ce qui donnera :

❖ Annexe 1 Licence de droits d'auteur sur les photos : CODEANONYME_ANNEXE 01.
Format accepté : PDF
Soit par exemple : F596T_ANNEXE 01.pdf

❖ Annexe 2 Autorisation de visite : CODEANONYME_ANNEXE 02. Format accepté : PDF
Soit par exemple : F596T_ANNEXE 02.pdf

- Enfin, préparez les informations suivantes pour compléter directement le formulaire, pour vous y aider, vous pouvez consulter l'annexe 3 :

- ❖ Informations du projet,
- ❖ Informations sur le maître d'ouvrage,
- ❖ Informations sur l'équipe de maîtrise d'œuvre
- ❖ Une notice descriptive du projet de 850 signes maximum.

Vous êtes presque prêt !

A ce stade vous pouvez désormais commencer à remplir les différentes rubriques du formulaire en ligne :

Direction le google form : <https://forms.gle/Mv47cMfsudtnCNyJ6>

Rubriques 1 à 8 : complétez les cases avec les informations demandées et téléchargez tous les documents relatifs à votre candidature.

Rubrique 9 : sélectionnez le nombre de projets que vous déposez au total et le mode de règlement choisi.

Rubrique 10 : validez bien le formulaire.

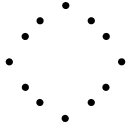
- Répétez l'opération à chaque projet que vous déposerez
- Après avoir déposé tous vos projets en ligne, procédez au paiement final des frais de candidatures. Les candidatures seront validées à réception du paiement.

Comment s'acquitter des frais de candidature :

Le montant est déterminé par le nombre de projets que vous déposez, comme vous l'avez indiqué dans le google form à chaque rubrique 9 :

Pour rappel :

- ❖ 1 projet : 50 euros
- ❖ Chaque projet supplémentaire : 30 euros
- ❖ Avantage pour les adhérents professionnels à la MAOP (200€) : vous pouvez déposer un nombre de projets illimités. Pour les non-adhérents, il est possible d'adhérer au moment



Maison de l'Architecture
Occitanie Pyrénées

de votre candidature.

Moyens de règlement des frais de dossiers :

- Par CB via la boutique en ligne (sauf pour les adhésions) : <https://maison-de-l-architecture-occitanie-pyrenees.sumupstore.com/article/frais-de-participation-aux-pao2023>

- Par Paypal : contact@maop.fr

- Par chèque à l'ordre de : la Maison de l'Architecture Occitanie-Pyrénées

- Par virement sur le compte de la MAOP :

IBAN : FR76 1026 8025 0431 3541 0020 044 BIC : COURFR2T

n° SIRET : 443 651 989 000 24 / APE : 913E

Et si vous avez des questions ?

Utilisez l'adresse dédiée : prixarchioccitanie2023@maop.fr nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

Enfin, gardez à l'esprit que si votre projet est sélectionné par le jury :

- Il vous est possible que nous vous demandions de nous remettre une maquette et/ou un document, média, objet représentant au mieux la réalisation sélectionnée (article 13 du règlement du Prix)

Merci de votre participation et bonne chance !!!